

tenue sous la présidence de Monsieur GONNEAU, assisté(e)
de Madame SIMERAY et Madame DEVICTOR, Conseillères
En présence de Madame GIOCANTI, Rapporteuse publique
Madame MARTINEZ, Greffière

09 heures 00

01) DOSSIER N° 2407499 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU

Titre de l'affaire Annuler la décision du 18 juin 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter le territoire.
Nom des parties
Demandeur Madame G
Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Représentants des parties
Maître COSMA Marie (Cour)

02) DOSSIER N° 2407502 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU

Titre de l'affaire Annuler la décision du 18 juin 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.
Nom des parties
Demandeur Monsieur T
Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Représentants des parties
Maître COSMA Marie (Cour)

03) DOSSIER N° 2407498 RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU

Titre de l'affaire Annuler la décision du 26 janvier 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.
Nom des parties
Demandeur Monsieur C
Défendeur PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE
Observateur OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Représentants des parties
Maître COLAS Sandrine (Cour)

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2407495	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 28 mai 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F	SELARL CARLINI & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
05)	DOSSIER N° 2407492	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 02 juillet 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître VINCENSINI Jean-Christophe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
06)	DOSSIER N° 2407493	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 24 août 2023 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître ABDOULAYE YOUNSA Issaka (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
07)	DOSSIER N° 2407496	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 17 juin 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame E	Maître BTIHADI Hakim (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2407505	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09 juillet 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour de la requérante et l'a obligée à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N	Maître GONIDEC Julie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2407506	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 09 juillet 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	BOCHNAKIAN & LARRIEU-SANS (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
10)	DOSSIER N° 2407507	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves GONNEAU
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 16 avril 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a rejeté la demande de titre de séjour du requérant et l'a obligé à quitter le territoire.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître HOSSANN Lucie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 07/10/2024

Le président du tribunal